

5B PLU

Plan Local d'Urbanisme

Locqueltas

ORIENTATION D'AMÉNAGEMENT ET DE PROGRAMMATION

Thématique
Trame Verte et Bleue

Prescrit le 10 octobre 2022 par le Conseil Municipal

Arrêté le 19 mai 2025 par le Conseil Municipal

Approuvé le ... par le Conseil Municipal





La ville de Locqueltas présente son Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) thématique pour la Trame Verte et Bleue. Ce document de travail vise à renforcer la présence de la nature dans les zones urbaines, naturelles et agricoles de la commune. L'OAP thématique est à appréhender comme un guide de « bonnes pratiques » devant être approprié largement, par les élus, le service instructeur, les porteurs de projet, les habitants...

L'objectif est de créer un environnement de haute qualité pour la faune et la flore, tout en offrant un cadre de vie favorable au bien-être humain. Cette présentation détaillera les enjeux, les objectifs et les prescriptions pour préserver et améliorer la biodiversité à Locqueltas.



Champ d'application et objectifs de l'OAP

Cette OAP thématique s'applique sur l'ensemble du territoire de Locqueltas. Elle vise à relier les différents éléments naturels qui peuvent fournir des services aux habitants et soutenir la biodiversité. L'objectif est de concevoir des aménagements qui protègent les espaces naturels tout en les mettant en valeur.

L'approche transversale de l'OAP répond aux enjeux de perte de biodiversité dans les campagnes et les espaces urbains. Elle cherche également à intégrer davantage de nature en ville pour enrichir les aménités urbaines, notamment dans un contexte de densification urbaine croissante.

Cet outil doit servir à la fois à :

- Amender les projets à venir : opérations d'ensemble (espaces publics et privés), nouvelles constructions...
- Sensibiliser tous les acteurs pour un changement de pratiques (conception, mise en œuvre des projets...).

1 *Protection des espaces naturels*

Préserver et valoriser les éléments naturels existants

2 *Intégration de la nature en ville*

Enrichir le cadre de vie urbain avec des éléments naturels

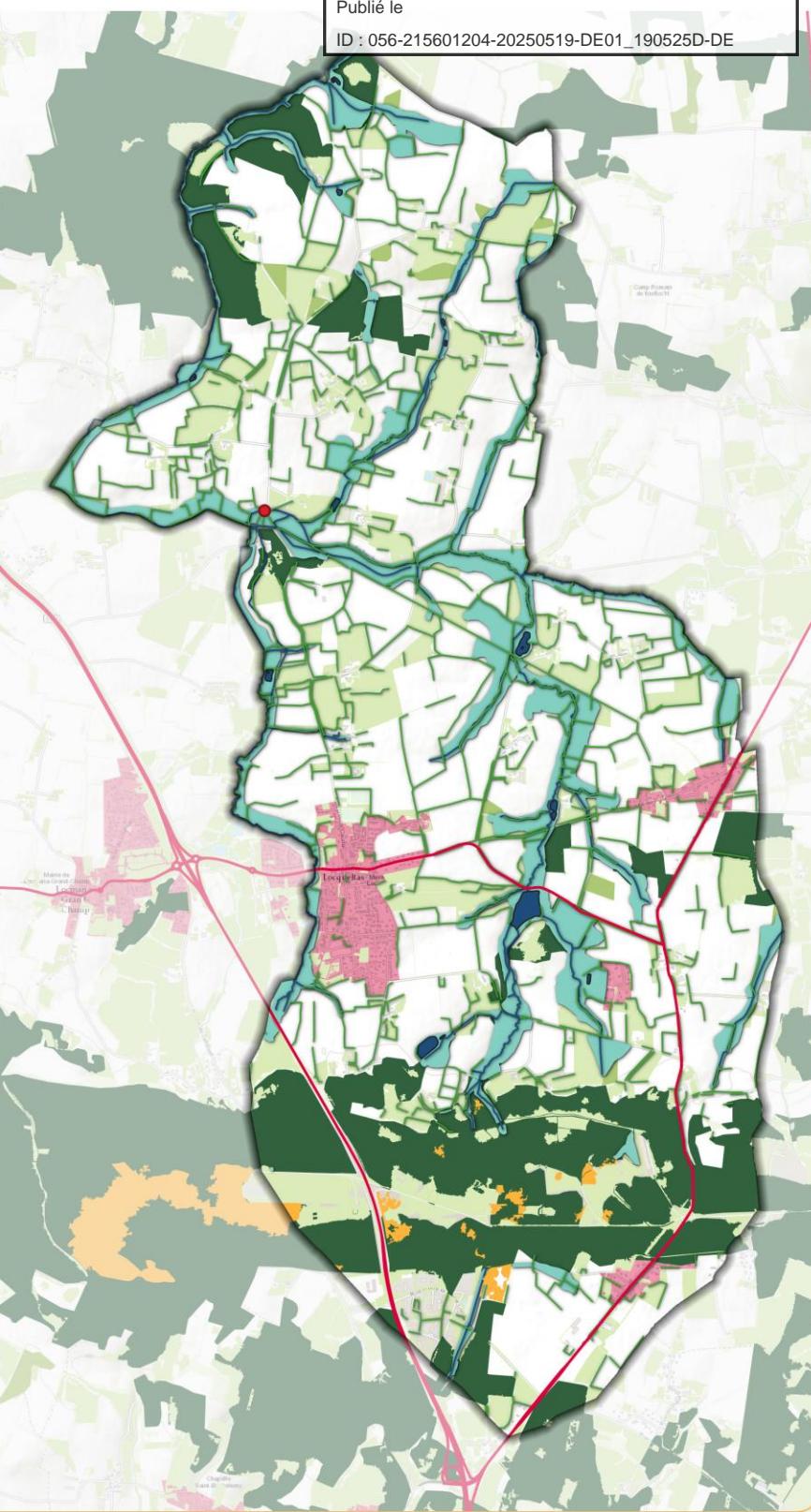
3 *Soutien à la biodiversité*

Créer des continuités écologiques pour la faune et la flore

La trame verte et bleue : spatialisation et enjeux écologiques

La trame verte et bleue, un réseau écologique essentiel, vise à préserver la biodiversité en connectant les habitats terrestres et aquatiques. Ce réseau se compose de :

- la Trame Verte : un ensemble de corridors écologiques terrestres comprenant forêts, haies, prairies, et autres espaces naturels interconnectés,
- la Trame Bleue : un réseau de cours d'eau, de zones humides et d'autres milieux aquatiques, favorisant la circulation de l'eau et la biodiversité aquatique.



Sous-trame aquatique

- Plan d'eau
- Cours d'eau

Sous-trame humide

- Zone humide

Sous-trame boisée

- Forêts (>5ha)

Sous-trame landicole

- Landes

Sous-trame bocagère

- Haies
- Prairies et vergers
- Boisements (<5ha) et vergers

Elements fragmentants

- Obstacles à l'écoulement
- Route d'importance
- Zone d'habitat



0 0,5 1 km

Source : IGN, ALTHIS, CBN

La trame verte : un réseau écologique terrestre



Secteur de prairies à Locqueltas - GAMA Environnement



Secteur boisé à Locqueltas - GEOSTUDIO



Paysage de landes en Bretagne - Bernard Clément

Sous-trame bocagère

Caractéristique de l'Ouest de la France, cette sous-trame présente une densité de haies remarquable, atteignant en moyenne 25 mètres linéaires par hectare, notamment dans la partie nord et est du territoire. Ce maillage dense, composé de haies diversifiées et d'une mosaïque de prairies pâturées et de petits bosquets, offre un habitat riche et connecté pour une large variété d'espèces, favorisant des populations stables de mammifères, oiseaux et insectes. L'entretien traditionnel des haies, avec des pratiques agricoles extensives, est essentiel pour son maintien.

Sous-trame boisée

Constituée principalement de forêts de plus de 5 hectares, situées au sud dans le secteur du camp militaire de Meucon, cette sous-trame joue un rôle crucial dans le réseau écologique. Malgré les contraintes liées à son usage militaire, des protocoles de gestion durable ont permis de préserver des zones de forte biodiversité. Elle assure la connectivité entre les habitats de différentes espèces, dont le chevreuil, le sanglier et plusieurs espèces d'oiseaux forestiers. Des inventaires faunistiques réguliers sont nécessaires pour optimiser la gestion de ces espaces boisés et améliorer la circulation de la faune.

Sous-trame landicole

Occupant une superficie plus restreinte en bordure sud-ouest du territoire, cette sous-trame, principalement concentrée autour du camp de Meucon, présente un intérêt écologique particulier du fait de la présence d'espèces végétales et animales rares et adaptées aux sols sableux. La conservation de cette zone landicole est essentielle pour préserver la biodiversité spécifique et maintenir les populations d'espèces menacées. Des mesures de protection contre les incendies et une gestion appropriée des activités humaines sont indispensables à sa préservation à long terme.

La trame bleue : structure et composantes



Plan d'eau à Locqueltas - GAMA Environnement



Prairie humide à l'ouest du bourg de Locqueltas - GAMA Environnement

Sous-trame aquatique

Composée de cours d'eau permanents (rivières, ruisseaux) et plans d'eau (étangs, lacs), cette sous-trame structure l'habitat de nombreuses espèces aquatiques et semi-aquatiques, incluant des poissons ainsi que des amphibiens. Le milieu aquatique est caractérisé par ses habitats diversifiés (eaux vives, eaux calmes, zones de frayères), sa flore riveraine (saules, aulnes) et sa faune aquatique. La qualité physico-chimique de l'eau, notamment l'oxygénation, la température, et le niveau de nitrates, est surveillée régulièrement. Un inventaire communal précis des cours d'eau, réalisé en 2011, a permis d'identifier 17 cours d'eau majeurs et leurs affluents, fournissant une base de données cruciale pour la gestion et la préservation de la biodiversité aquatique.

Sous-trame humide

Définie par le code de l'environnement comme des terrains inondés ou gorgés d'eau de façon permanente ou temporaire (marais, tourbières, prairies humides), cette sous-trame joue un rôle écologique vital. L'inventaire des zones humides de 2011 a identifié 22 zones principales, caractérisées par leurs paramètres pédologiques (type de sol) et floristiques (présence de plantes hygrophiles). Ces zones, souvent situées en fond de vallée, agissent comme des éponges naturelles, régulant les débits d'eau, filtrant les polluants, et soutenant une biodiversité riche en insectes, oiseaux (canards, hérons), et mammifères (ragondins, loutres, selon la présence). Elles assurent la liaison hydrique entre les plans d'eau et se combinent étroitement avec la trame aquatique, contribuant à la richesse et à la résilience du réseau écologique global.

LES PRINCIPAUX CONSTATS

- Un territoire en amont et directement connecté, via le Loc'h, au Golfe du Morbihan (tête de bassin versant),
- Deux ZNIEFF localisées sur la commune qui démontrent une richesse écologique communale :
 - Les Landes de Lanvaux renvoyant davantage à un espace global à préserver, notamment les landes et tourbes,
 - Le Camp de Meucon grand espace boisé caractérisé par la présence de nombreuses landes.
- Des forêts principalement privées avec une gestion peu visible (peu de CBPS et aucun PSG),
- Une trame aquatique anthropisée avec la présence d'obstacles à l'écoulement, de retenues et de nombreux drains perturbant l'écoulement et le débit du Loc'h et ses affluents,
- Une trame verte s'appuyant sur les fonds de vallées pour assurer une connexion entre le nord et le sud.

LES GRANDS ENJEUX

- Limiter la pollution du Loc'h et favoriser la continuité écologique du cours d'eau,
- Définir des zones naturelles et agricoles adaptées aux milieux en place (boisements, cours d'eau, bocage...) mais également aux enjeux agricoles,
- Protéger les landes et adapter le règlement afin de limiter la fermeture de son milieu,
- Protéger les boisements tout en permettant leur entretien
- Concilier la protection du bois du camp de Meucon avec l'activité qui y est pratiquée,
- Renforcer les connexions par les fonds de vallées
- Anticiper la déprise générale de l'élevage et le réchauffement climatique afin de conserver le réseau de prairies humides de fond de vallée,
- Maintenir et densifier le réseau de haie sur la commune

Préservation des haies

Les haies identifiées au règlement graphique sont protégées au titre de l'article L151-23 du Code de l'Urbanisme. Leur suppression est soumise à déclaration préalable. Certaines haies sont arrachables sous réserve de compensation, tandis que d'autres sont inarrachables en raison des services qu'elles procurent (cf règlement écrit).

Vous souhaitez supprimer une haie ou un arbre ?

En cas de suppression inévitable, le demandeur devra reconstituer un linéaire au moins équivalent en quantité et en qualité. Les travaux de plantation doivent être réalisés avant toute coupe à blanc de la haie existante.

1

Identification

Vérifier si la haie est identifiée au règlement graphique

2

Déclaration

Réaliser une déclaration préalable de travaux en mairie

3

Autorisation

Attendre le retour de la mairie qui peut autoriser/interdire l'arrachage/la coupe ou demander des précisions

4

Compensation

Si autorisé, compenser obligatoirement avec une haie de mêmes fonctionnalités



Ce qui n'est pas considéré comme une action de compensation :
embellissement d'un bâti (autour des bâtiments), haies ornementales (jardins privés)



D'autres réglementations existent notamment pour les agriculteurs via la Politique Agricole Commune (PAC)

OAP THÉMATIQUE TRAME VERTE ET BLEUE

Envoyé en préfecture le 20/05/2025
 Reçu en préfecture le 20/05/2025
 Publié le
 ID : 056-215601204-20250519-DE01_190525D-DE

Parmi les haies identifiées, les élus ont identifié des haies comme étant inarrachables ou arrachables en fonction des services qu'elles procurent.

Voici donc ci-contre différents critères qui ont été pris en compte pour déterminer la possibilité de suppression d'une haie :

Rôles	Caractéristiques	Critère compensable	Critère non compensable (caractère irremplaçable de la haie)
H y d r u a e u l	<input type="checkbox"/> Haie faisant partie d'une ripisylve ou en bord de berge		X
	<input type="checkbox"/> Haie en bord de zones humides		X
	<input type="checkbox"/> Présence d'un talus	X	
	<input type="checkbox"/> Dans un périmètre de protection de captage d'eau potable		X
	<input type="checkbox"/> Implantation perpendiculaire ou oblique à la pente	X	
	<input type="checkbox"/> Dans un secteur érosif sensible ou dans un axe de ruissellement	X	
	<input type="checkbox"/> Protégeant un fossé	X	
	<input type="checkbox"/> Dans un angle d'infiltration	X	
P a y s a g e r	<input type="checkbox"/> Marque un changement d'utilisation des sols et permet une transition paysagère	X	
	<input type="checkbox"/> Délimite les parcelles entre terrains agricoles et zones urbanisées	X	
	<input type="checkbox"/> Position haute / Au sein d'un cône de vue	X	
	<input type="checkbox"/> Haie de bord d'infrastructure	X	
	<input type="checkbox"/> Haie de bord de chemin (encadre un chemin creux ou un sentier)		X
	<input type="checkbox"/> Haie de plein champ: délimite deux parcelles agricoles, cultivées ou pâturées	X	
	<input type="checkbox"/> Interface Lande / espace agricole	X	
B i o d i v e r s i t	<input type="checkbox"/> Se compose de différentes strates	X	
	<input type="checkbox"/> Présence d'une zone humide / cours d'eau à proximité		X
	<input type="checkbox"/> Connexion à un bosquet ou boisement		X
	<input type="checkbox"/> Diversité d'essences / absence d'espèces invasives		X
	<input type="checkbox"/> Présence d'arbres morts ou à cavité	X	
	<input type="checkbox"/> Présence de bandes enherbées	X	
	<input type="checkbox"/> Présence d'habitat dans le talus de la haie		X
	<input type="checkbox"/> Essence et qualité des arbres		X
	<input type="checkbox"/> Dans un corridor trame noire	X	
	<input type="checkbox"/> Talus en pierre sèche		X
	<input type="checkbox"/> Essence résistante aux feux	X	

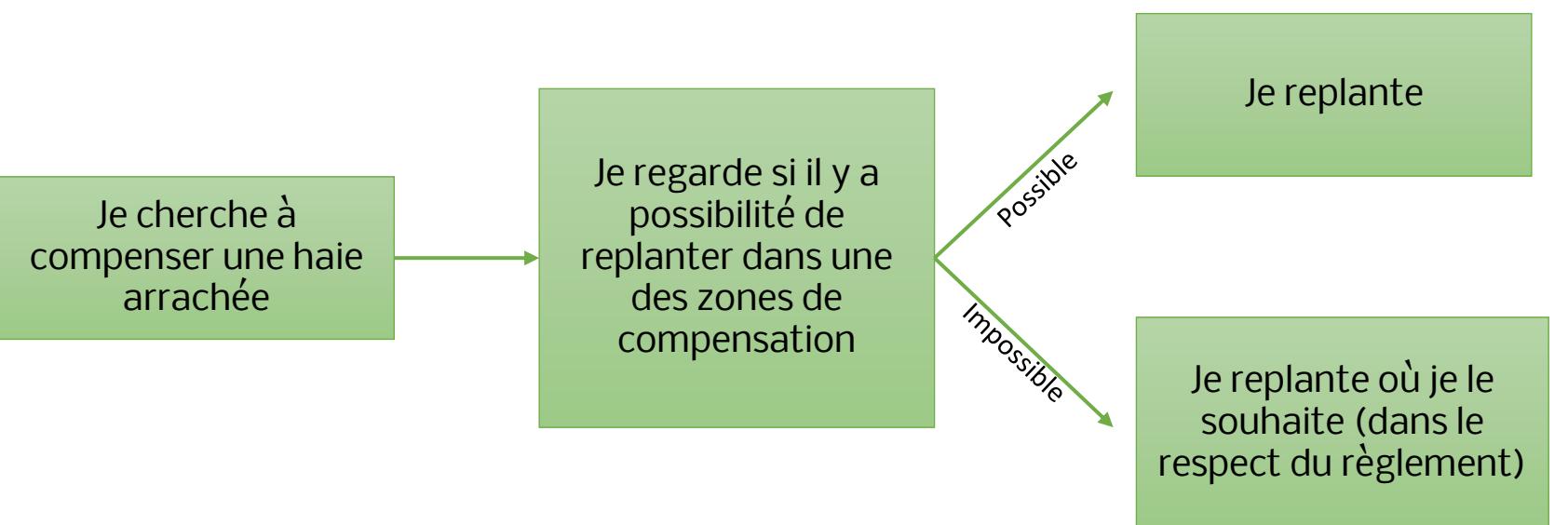
OAP THÉMATIQUE TRAME VERTE ET BLEUE

Compensation des haies selon leur rôle

Les élus ont également identifié des zones de replantation, où les haies arrachées pourraient être replantées en priorité. Ces zones sont identifiées sur la carte suivante.

Il est important de noter que ces zones mettent en évidence les espaces où les élus souhaitent le plus voir des haies replantées. Elles n'ont pas de valeur réglementaire et servent à guider la replantation vers des zones prioritaires.

Fonctionnement des zones prioritaires de compensation



Carte des zones prioritaires de compensation des haies



Compensation des haies selon leur rôle

La compensation des haies doit tenir compte de leur rôle spécifique. Pour les **haies à rôle hydraulique**, la replantation doit se faire dans le même bassin versant, de préférence sur talus et parallèle aux lignes de niveau.

Les **haies à rôle paysager** doivent être replantées près du site d'arrachage, sur des lignes de force du paysage ou à l'interface entre zones bâties et espaces naturels.

Les **haies à rôle écologique** doivent être plantées en continuité d'éléments naturels existants ou dans des corridors verts identifiés. Dans tous les cas, on privilégiera des haies multi-strates avec au moins un niveau arboré.

POURQUOI RESTAURER ET PLANTER DES HAIES ?

Les haies nous rendent une multitude de **services**. En effet, elles ...

AGRICOLE

Favorisent les auxiliaires de cultures et limitent l'usage des produits phytosanitaires

Améliorent indirectement les rendements

Produisent des copeaux utilisables en paillage de stabulation

Haies à enjeux eau :
perpendiculaires au sens de la pente

Protègent les animaux et les cultures :
o du vent (effet brise vent)
o du soleil (effet parasol)

Améliorent la qualité de l'eau par dégradation des nitrates et des produits phytosanitaires par **infiltration**

Améliorent la recharge des nappes et la gestion de la ressource hydrique

Sont des réservoirs de biodiversité, des zones :
o nectarines
o de reproduction
o de refuge

PATRIMONIAUX

Font partie de l'identité du territoire

Valorisent le patrimoine naturel et paysager du territoire

ÉCONOMIQUES

Produisent des fruits, du bois de chauffage et du bois d'œuvre

Régulent les écoulements et **préviennent** des inondations

Ont un effet «puits de carbone»

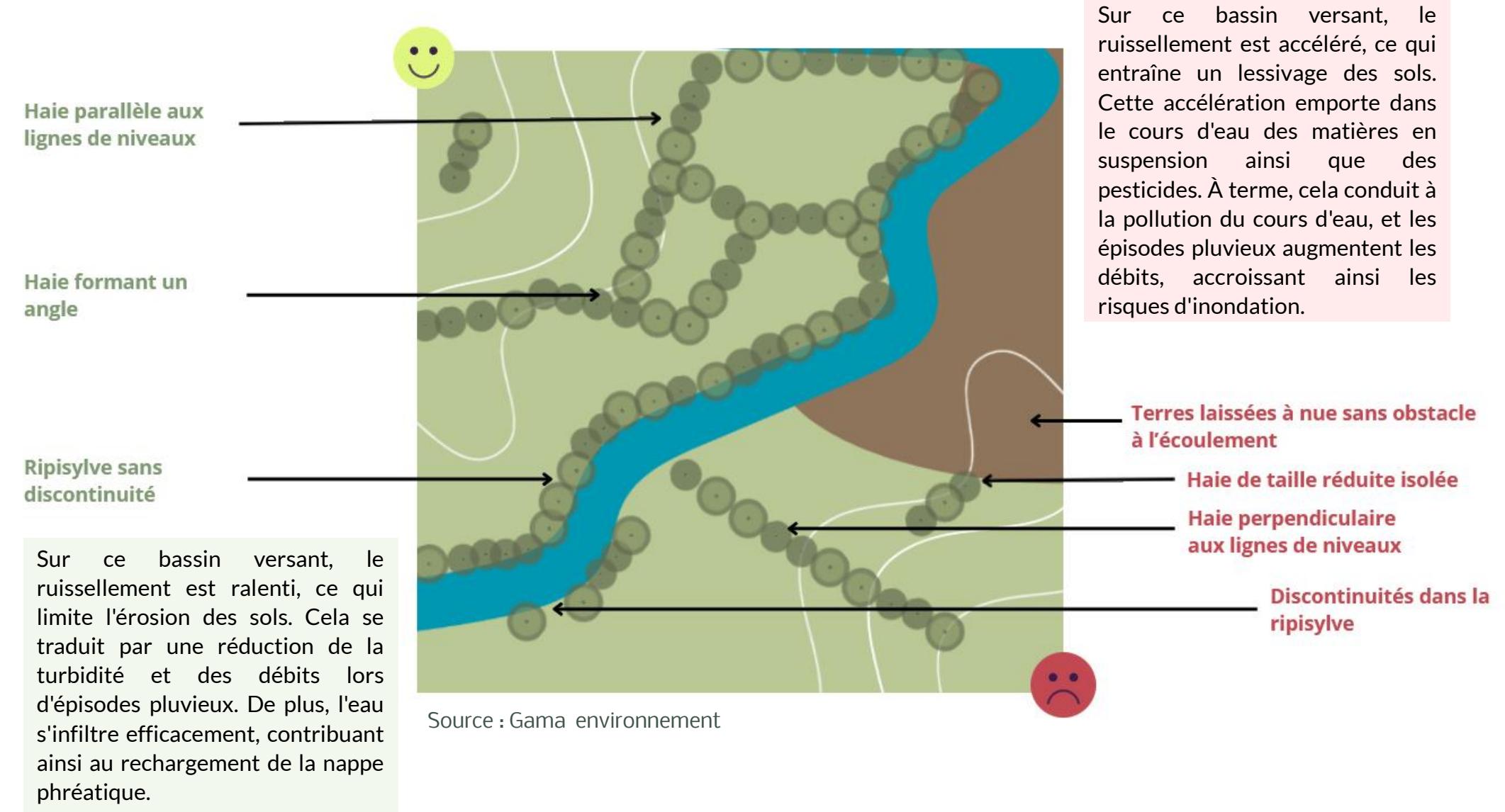
ENVIRONNEMENTAUX

Les services environnementaux rendus par les haies - SAGE Authion

Compensation des haies selon leur rôle

Rôle hydraulique

- Le demandeur cherchera à compenser le plus près possible du site où l'arrachage est projeté. En cas d'impossibilité technique, il devra replanter dans le même bassin versant,
- La haie replantée devra être située prioritairement sur talus. Un billon (petite élévation de terre) pourra être créé si la pente est faible et que le talus nécessite un apport trop important de terre extérieure,
- L'orientation de la haie devra être, dans la mesure du possible, parallèle aux lignes de niveau,
- Le demandeur privilégiera une haie multi-strate avec au moins un niveau arboré

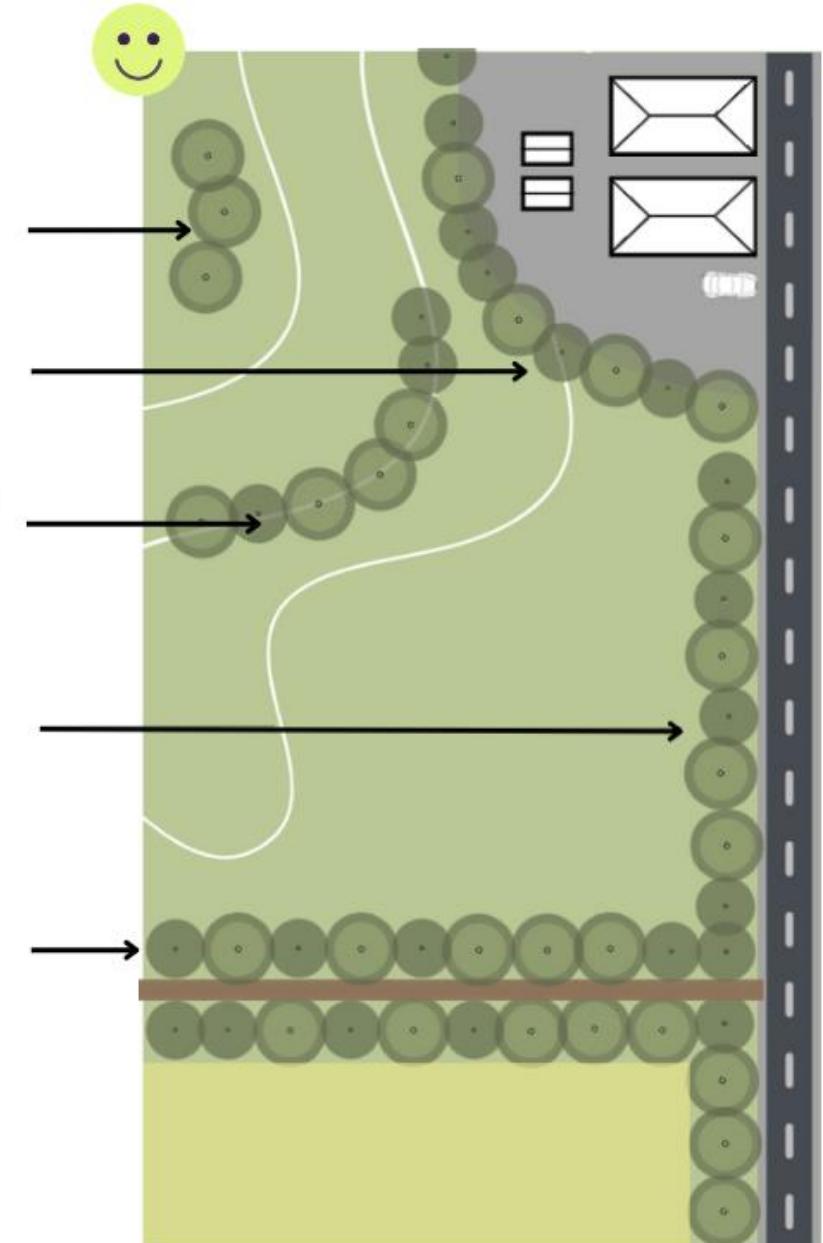


Compensation des haies selon leur rôle

Rôle paysager

- Le demandeur cherchera à compenser le plus près possible du site où l'arrachage a eu lieu,
- La haie replantée pourra être positionnée :
 - Sur des lignes de force du paysage : lignes de crêtes et lignes d'horizons,
 - À l'interface entre zone bâtie et espace agricole ou naturel,
 - Au sein des zones à urbaniser en tant qu'éléments structurants de l'espace public et intégrant les nouvelles constructions dans le paysage.
 - Le long d'un chemin ou d'une emprise routière

- Haie sur un point haut visible depuis l'espace public
- Haie de lisière entre l'espace urbain et l'espace agricole
- Haie structurant le relief (souvent sur des ruptures de pente)
- Haie de bordure de route
- Haie encadrant les chemins

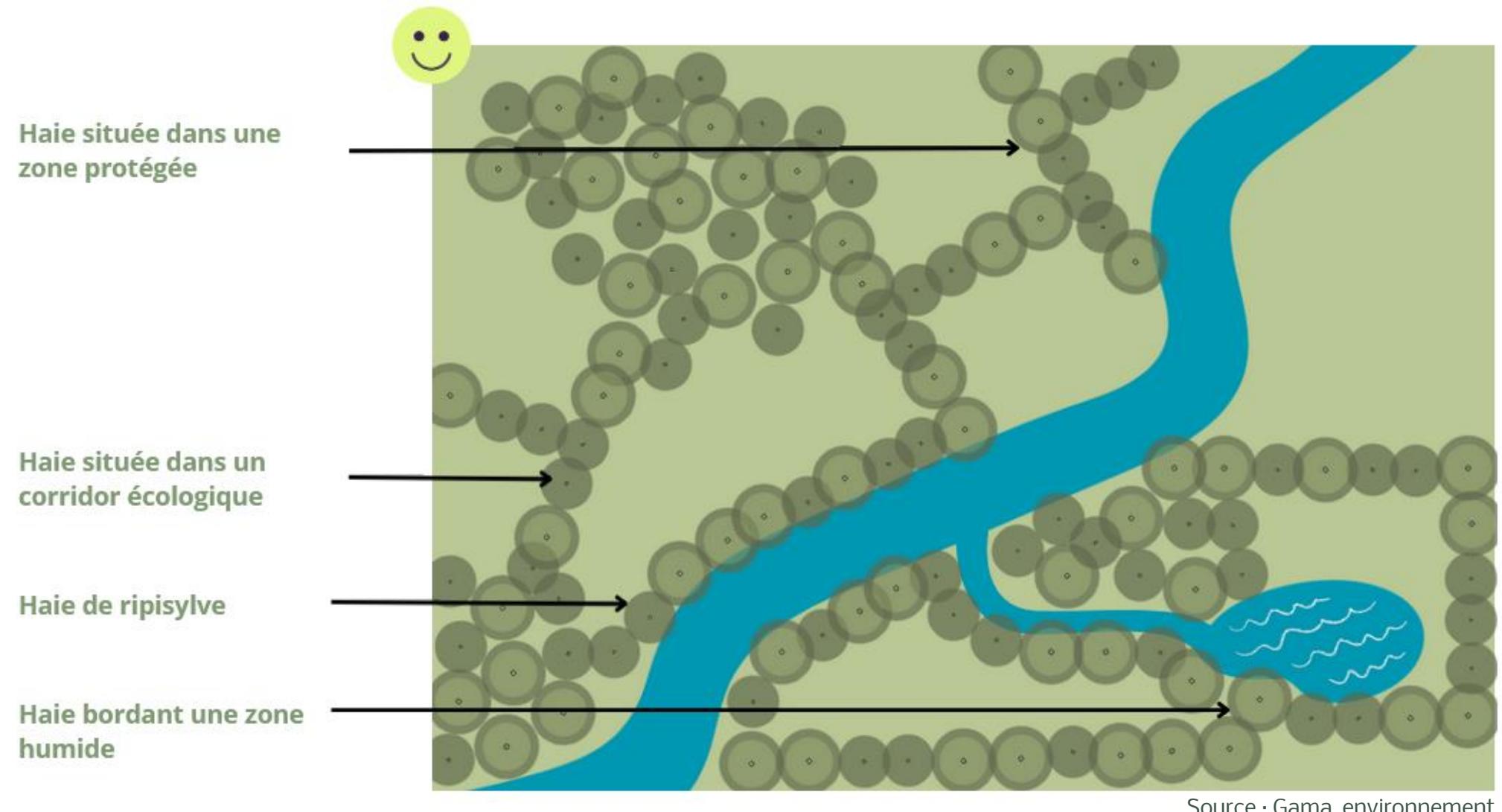


Source : Gama environnement

Compensation des haies selon leur rôle

Rôle écologique

- La haie devra être prioritairement plantée en continuité d'un élément naturel du paysage (bosquet, forêt, haie, mare, zone humide, cours d'eau),
- De préférence, la haie sera plantée dans un corridor vert ou une zone de compensation identifiée par la commune
- Le demandeur privilégiera une haie multi-strates avec au moins un niveau arboré.



Nature en ville : Principes généraux

L'intégration de la nature en milieu urbain vise à protéger et mettre en valeur les éléments naturels structurants, tout en créant des continuités écologiques. Cette approche améliore la qualité de vie en atténuant l'effet "îlot de chaleur" et offre un habitat à diverses espèces.

Dans les zones sensibles, il est important de créer des zones tampons naturelles et d'adapter les clôtures pour le passage de la faune. Les clôtures végétales doivent être multispécifiques, et les espaces verts doivent être connectés entre eux pour former un maillage cohérent.

Zones tampons

Créer des interfaces naturelles entre zones urbaines et sensibles

Clôtures adaptées

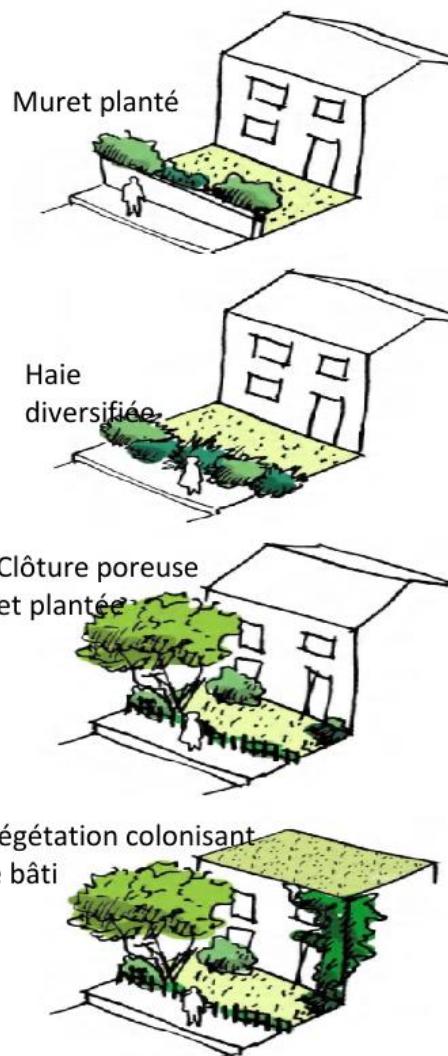
Favoriser des clôtures perméables à la petite faune

Connexions vertes

Relier les espaces verts pour créer un réseau écologique

Végétalisation

Intégrer des éléments végétaux dans tous les projets urbains



Interface entre espaces publics et privés

PLU Orléans Métropole

À l'échelle des espaces urbanisés



Exemple d'aménagements végétalisés assurant une connexion entre les espaces verts et jardins à Locqueltas – GAMA Environnement

Connexion des espaces verts

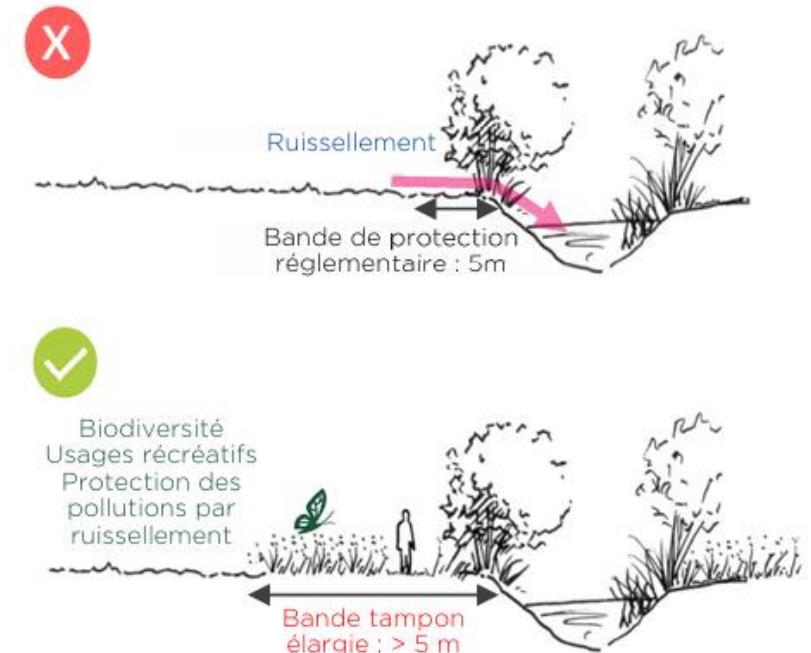
Les nouveaux projets d'aménagements devront maintenir une connexion maximale des espaces verts (existants ou nouveaux ; publics ou privés), a fortiori entre les espaces verts structurants ou les coeurs d'îlots identifiés au plan de zonage.



Intégration des lisières forestières dans les aménagements
PLU Eurométropole Strasbourg

Aménagement paysager des lisières urbaines

L'aménagement paysager des lisières urbaines (existantes et futures) devra intégrer l'intégration des espaces bâtis dans le grand paysage, le renforcement du maillage des chemins, et la constitution de zones tampons limitant l'exposition à certaines nuisances.



Traitement des berges des cours d'eau – PLU Orléans Métropole

Préservation de zones tampon

Les projets situés à proximité directe des espaces agricoles et naturels devront maintenir des zones tampon et prévoir l'aménagement d'interfaces paysagères entre les espaces bâtis et les espaces agricoles et naturel, notamment ceux recouvrant un enjeu ou une sensibilité écologique particulière.

À l'échelle des nouvelles opérations d'aménagement

Préservation et valorisation

1

Une préservation – valorisation des « éléments de natures » présents sur site (arbres ou groupement d'arbres, mares, milieux humides...). À ce titre, notons que toute opération nouvelle pourra faire l'objet d'un inventaire écologique en amont,

Traitement des interfaces

2

Un traitement adapté, végétal voire arboré, de l'interface avec les espaces agricoles et naturels,

Intégration urbaine

3

Une bonne couture avec les espaces bâties riverains dans un équilibre « perméabilité – intimité »,

Réduction de l'imperméabilisation

4

Une volonté de réduire la part d'espaces imperméabilisés (dimensionnement des voies, des espaces de stationnement...), avec des actions de déminéralisation potentielles dans le cadre d'opérations en renouvellement...

Gestion des eaux pluviales

5

Une gestion intégrée des eaux pluviales, devant participer à la qualité paysagère et écologique de l'opération (hydraulique douce, avec des « espaces verts en creux », plantés, type noues ou bassins paysagers).

À l'échelle de la parcelle et du bâtiment

Traitement des limites parcellaires

Selon les caractéristiques du site et le règlement, un traitement végétal (haie continue) des limites parcellaires devra être privilégié :

- A minima pour les limites à l'interface d'espaces agricoles ou naturels.
- Avec un soin particulier dans le choix des essences : trois essences minimum, adaptées au contexte, à alterner.
- Si possible sur plusieurs strates.
- Sans clôture ou avec des clôtures perméables.



Aménagement de la parcelle

L'implantation de la construction et l'aménagement des espaces libres doivent intégrer :

- Un espace de jardin d'un seul tenant.
- Une gestion « à la parcelle » des eaux pluviales.
- Des arbres à vocations multiples : arbres fruitiers, arbres caducs.



Exemples de construction intégrant des espaces de jardin ouverts et perméables aux eaux pluviales à Locqueltas - GAMA Environnement

Conception des bâtiments

Les bâtiments devront préserver ou prévoir des micro-habitats sur le patrimoine bâti :

- Pour les réhabilitations (cf. exemple ci-contre)
- Pour les constructions neuves (toitures et murs végétalisés).



Exemples de construction intégrant des micro-habitats favorables à la biodiversité à Locqueltas - GAMA Environnement

Orientations pour les constructions

Pour les projets nécessitant un permis de construire, la priorité doit être donnée à la gestion naturelle des eaux pluviales, à travers des solutions comme les mares connectées ou les jardins de pluie. La diversité des essences végétales doit être favorisée, en privilégiant celles adaptées au milieu local.

Les surfaces perméables doivent être privilégiées dans l'aménagement des parcelles, notamment pour les stationnements et cheminements. Les clôtures doivent permettre la circulation de la petite faune, et l'accessibilité à la trame verte et bleue doit être améliorée tout en respectant son fonctionnement naturel.



Gestion des eaux

Favoriser les solutions naturelles comme les jardins de pluie



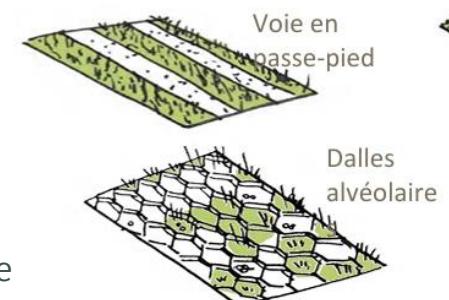
Biodiversité

Planter des essences locales diversifiées

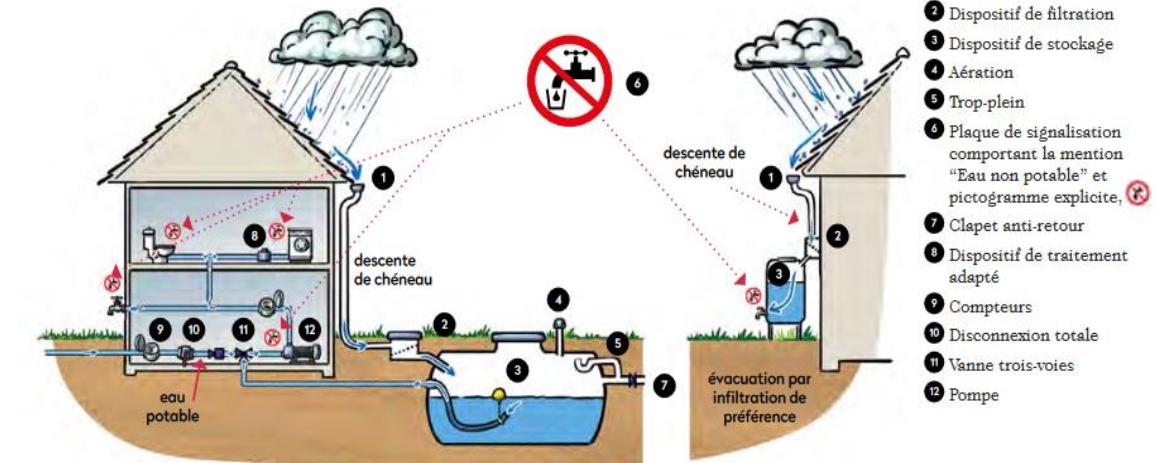


Perméabilité

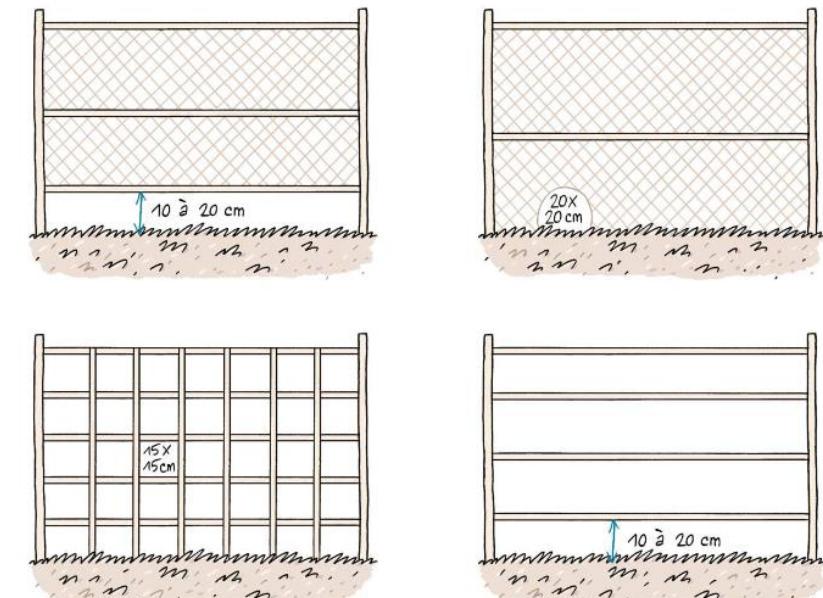
Privilégier les surfaces perméable pour les aménagements



Exemples de revêtement poreux – PLU Orléans Métropole



Dispositifs de récupération des eaux pluviales associés à de l'infiltration à la parcelle - Office de l'eau Martinique



Exemples de clôtures facilitant la circulation de la petite faune - Bruxelles Environnement

Orientations pour les permis d'aménager

Les projets nécessitant un permis d'aménager doivent prendre en compte la sensibilité écologique et paysagère du site dès leur conception. Ils doivent prolonger la Trame Verte et Bleue à leur échelle, que ce soit de manière linéaire ou en pas japonais. La gestion des eaux pluviales doit privilégier des solutions paysagères et naturelles, en tirant parti des éléments existants comme les mares ou les zones humides.

Les éléments naturels doivent être préservés et intégrés dans l'aménagement. L'abattage d'arbres doit être justifié et la séquence Eviter, Réduire, Compenser (ERC) doit être appliquée. Pour les zones d'activités, il est recommandé de planter les espaces verts non utilisés plutôt que de les laisser en pelouse.

1 *Conception*

Intégrer la sensibilité écologique et paysagère du site

2 *Trame Verte et Bleue*

Prolonger les continuités écologiques à l'échelle du projet

3 *Gestion des eaux*

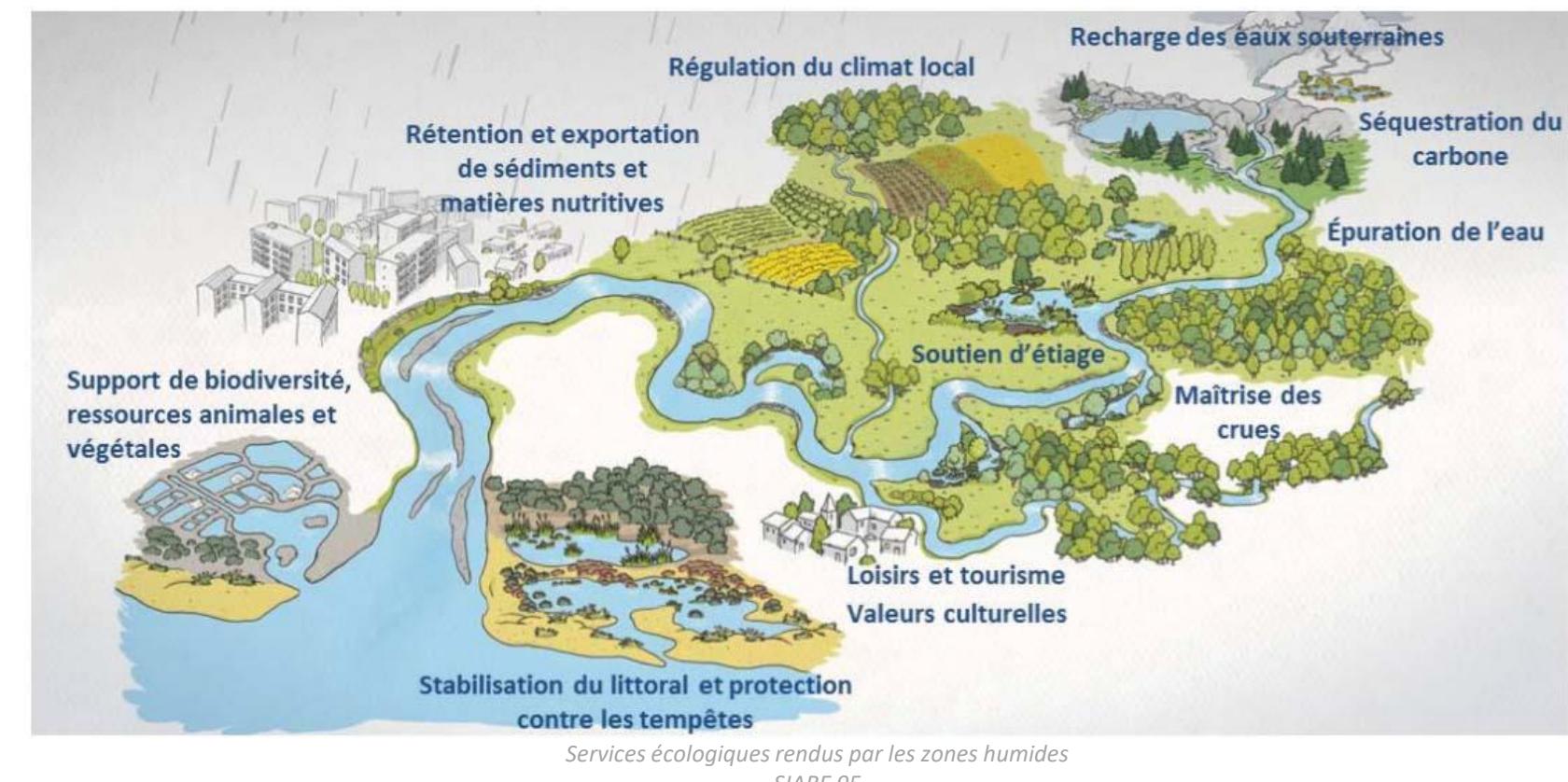
Privilégier des solutions paysagères et naturelles

4 *Préservation*

Intégrer les éléments naturels existants dans l'aménagement

5 *Plantation*

Favoriser la diversité végétale dans les espaces verts



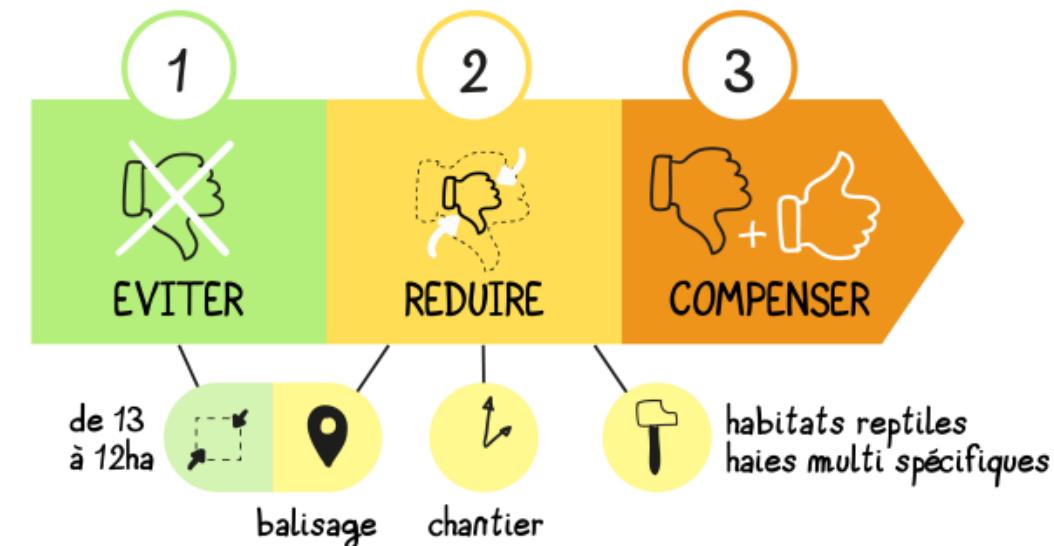
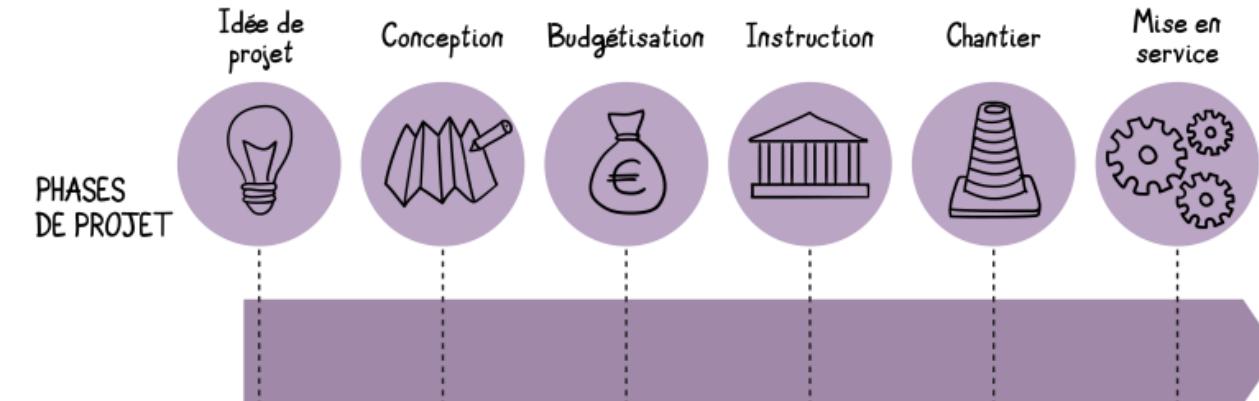
La doctrine “E-R-C”, qu'est-ce que c'est ?

Les trois étapes Eviter - Réduire - Compenser de la doctrine E-R-C s'appliquent tout au long de la "vie" d'un projet, des phases amont de conception et de budgétisation, aux phases d'instruction, de chantier puis de mise en service ou d'exploitation.

1 L'évitement, c'est « ne pas faire », « faire moins », « faire ailleurs » ou « faire autrement ». Il doit intervenir très tôt dans l'élaboration des plans, programmes et projets afin de proposer des aménagements avec un meilleur bilan écologique, socialement plus acceptables, plus résilients et économiquement viables.

2 La réduction intervient à la suite de l'évitement dans le but d'atténuer les impacts résiduels, c'est-à-dire les impacts sur l'environnement identifiés à la suite de la mise en œuvre des mesures d'évitement.

3 Malgré la mise en œuvre de mesures d'évitement et de réduction, des mesures de compensation sont parfois nécessaires pour pallier intégralement aux impacts résiduels de la mise en œuvre du projet sur l'environnement. Les mesures de compensation doivent être plus importantes que les impacts du projet du fait de la plus grande qualité des milieux dégradés.
 (Surface Détruite < Surface compensée)



Source : Mobilisation de la séquence Eviter Réduire Compenser – Université Virtuelle Environnement et Développement durable (UVED)

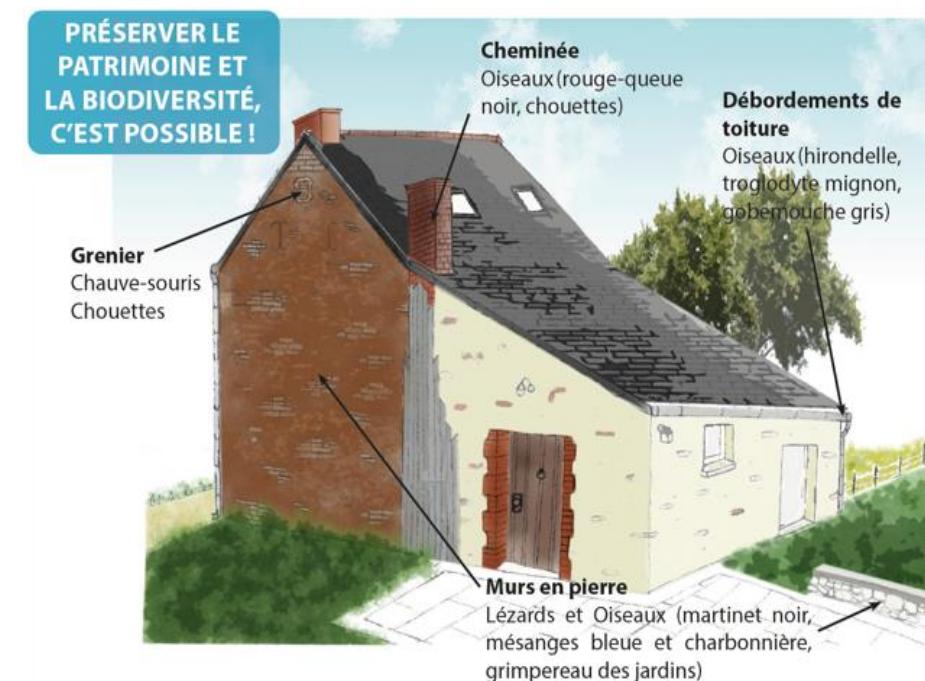
Biodiversité et rénovation des bâtiments

Les anciens bâtiments peuvent offrir des micro-habitats précieux pour de nombreuses espèces. Lors de leur rénovation, il est crucial de préserver ces éléments favorables à la biodiversité. Les orientations visent à sensibiliser à leur utilité et à mener à bien les projets de réhabilitation sans perturber la faune locale.

Il s'agit notamment d'éviter la destruction d'habitats fragiles en préservant les éléments architecturaux propices à la faune, comme les trous ou les meurtrières. L'installation de gîtes ou de nichoirs est encouragée, tout comme l'aménagement de micromilieux favorables à l'accueil de la faune.

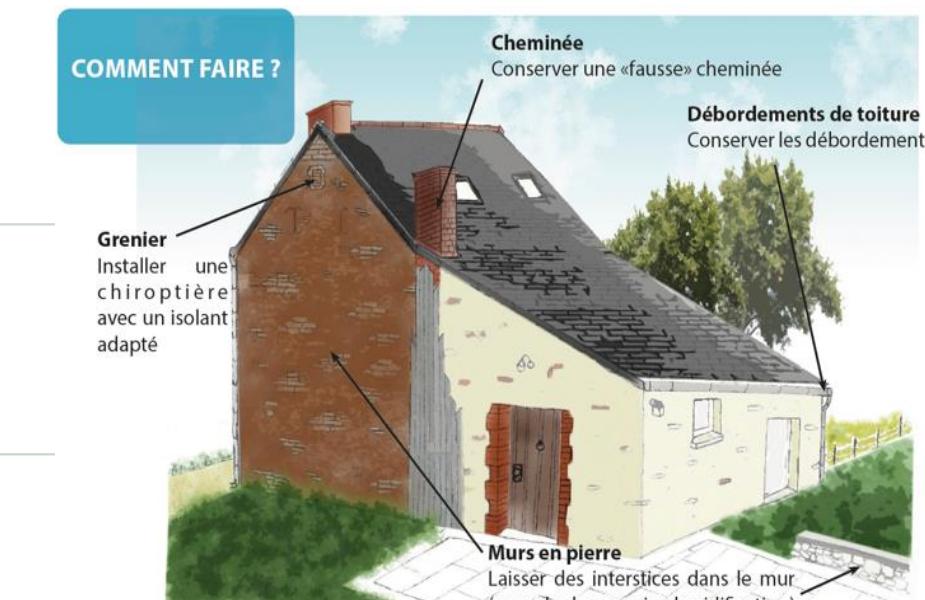
1 Préserver

Conserver les éléments architecturaux favorables à la faune



2 Installer

Ajouter des gîtes ou nichoirs pour la petite faune



3 Aménager

Créer des micromilieux propices à la biodiversité

4 Limiter

Réduire l'éclairage autour des accès

Conclusion et mise en œuvre

L'OAP Trame Verte, Bleue de Locqueltas propose une approche globale pour intégrer la nature dans l'urbanisme et préserver la biodiversité. Elle offre des orientations concrètes pour les projets de construction, de rénovation et d'aménagement, en mettant l'accent sur la préservation des haies, la gestion des eaux pluviales, et la limitation de la pollution lumineuse.

La mise en œuvre de ces orientations nécessitera la collaboration de tous les acteurs : collectivités, professionnels de l'aménagement, et citoyens. Ensemble, ils contribueront à créer un environnement urbain plus durable, respectueux de la nature et favorable au bien-être de tous.

2

100%

2025

Trames

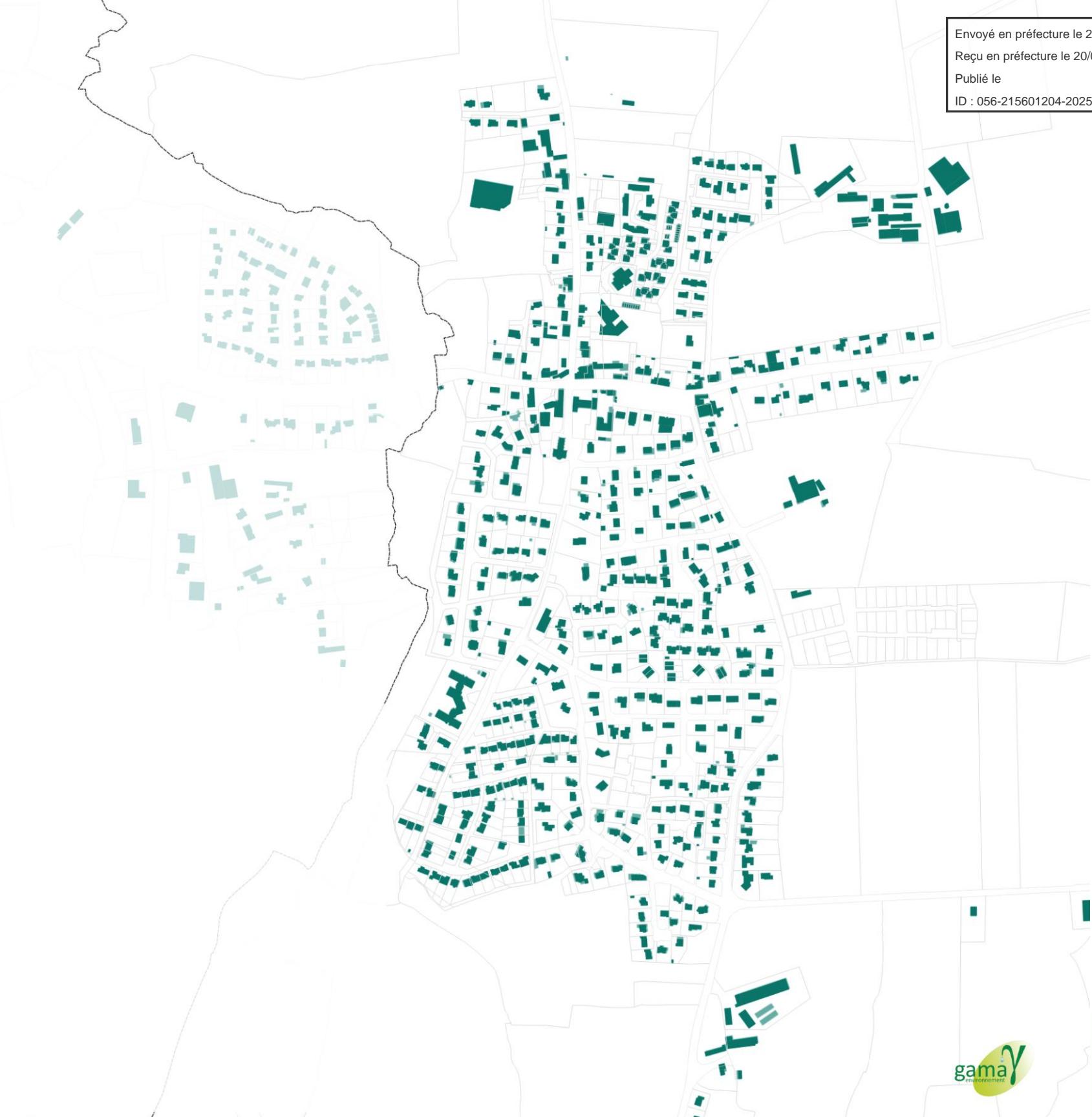
Verte et Bleue intégrées dans
l'urbanisme

Territoire

Application sur l'ensemble de
Locqueltas

Horizon

Mise en œuvre progressive des
orientations



Envoyé en préfecture le 20/05/2025
Reçu en préfecture le 20/05/2025
Publié le
ID : 056-215601204-20250519-DE01_190525D-DE